



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

MAIRIE
DE
MEYRARGUES
13650

Tél. : 04 42 57 50 09
Fax : 04 42 63 46 12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Séance du 29/04/2026 à 18h30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	13

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Meyrargues s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par son président le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment de son article R. 123-16.

Présidence : Monsieur Fabrice POUSSARDIN, Président.

Secrétaire de séance : Madame Hélène FAURE-GIGNOUX, Responsable du CCAS.

**Membres du CA
Présents :** Fabienne MALYSZKO, Béatrice MICHEL, Marie-Chantal MANERA Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Sabrina SMATI, Florence GUILLEMANT, Corinne DEPAUX, Richard LOGEROT, Catherine DI MEGLIO, Agnès BIANCOTTO, Henri SINQUINI, Guilaïne GOGLIO

**Membres du CA ayant
donné pouvoir :** //

**Membres du CA
Absents excusés :** //

**Membres du CA
Absents :** //,

Délibération n° 2026-06

Objet : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.

Exposé des motifs :

Il est rappelé aux administrateurs que l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles dispose que le/la vice-président/e du conseil d'administration (CA) d'un centre communal d'action sociale (CCAS) doit être élu en son sein dès qu'il est constitué. Le rôle de ce dernier est, notamment, de présider le CA lorsque le président en est absent.

Le conseil d'administration du CCAS de Meyrargues, qui compte 12 membres, non compté M. le Maire, Président de droit, a été constitué conformément aux lois et règlements en vigueur, d'une part du fait de la désignation des représentants du conseil municipal (6) par délibération en date du 27 mars 2026 et d'autre part en raison de la nomination d'administrateurs extérieurs (6) par arrêté du Maire daté du 14 avril 2026. Etant ainsi complet et constitué, il revient à présent au Conseil Administration de désigner son/sa Vice-président(e);

M. le président du CCAS propose la candidature de Madame Fabienne MALYSZKO à ces fonctions, cette dernière disposant d'une connaissance poussée du fonctionnement de cet établissement comme des problématiques que rencontrent ses usagers.

Visas :

Où l'exposé des motifs, rapporté ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L. 123-6 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Meyrargues n°D2026-20AG en date du 09 avril 2026 ;

Vu l'arrêté de M. le Maire de Meyrargues n°A2026-151AG en date du 14 avril 2026 ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-261301311-20260429-D2026_06-DE

Vu la candidature de Madame Fabienne MALYSZKO aux fonctions de vice-présidente du conseil d'administration ;

A l'issue du débat contradictoire engagé entre les membres du conseil d'administration sur ce point de l'ordre du jour :

Le conseil d'administration décide :

- **ARTICLE 1** : - ELIRE Madame Fabienne MALYSZKO vice-présidente du conseil d'administration du CCAS de la commune.

- **ARTICLE 2** : DIRE que M. le Président du CCAS transmettra la présente à :

- - Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, au titre du contrôle de légalité ;

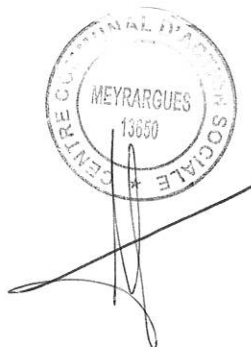
- - Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence pour sa complète information.

AVEC 13 VOIX POUR

Pour (présents et pouvoirs)	13	Fabrice POUSSARDIN, Fabienne MALYSZKO, Béatrice MICHEL, Marie-Chantal MANERA, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Sabrina SMATI, Florence GUILLEMANT, Corinne DEPAUX, Richard LOGEROT, Catherine DI MEGLIO, Agnès BIANCOTTO, Henri SINQUINI, Guilaine GOGLIO
Contre (présents et pouvoirs)	00	
Abstentions (présents et pouvoirs)	00	

La délibération sera effective, à partir du moment où cet acte sera réputé exécutoire.

Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCAS,
Fabrice POUSSARDIN.



Acte rendu exécutoire	Après dépôt en Sous-préfecture le <u>29/04/2016</u>
	et publication ou notification le <u>12/05/2016</u>

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2016

Application agréée E-legalite.com